



TABLEAU
SYNOPTIQUE DU
PLAN STRATÉGIQUE
DU MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS

2014
2018

LE PLAN STRATÉGIQUE 2014-2018
A ÉTÉ RECONDUIT JUSQU'AU 31 MARS 2019

MISSION

Assurer une gestion durable des forêts, de la faune et des parcs et favoriser l'apport économique de ces secteurs d'activité au bénéfice des citoyens du Québec et de ses régions

VISION

Une organisation compétente et mobilisée pour faire des forêts, de la faune et des parcs des secteurs d'avenir et créateurs de richesse pour l'ensemble des régions du Québec

ENJEUX

- Apport économique pour le Québec et ses régions
- Pérennité des ressources

- Adaptabilité et diversification des secteurs forestier et faunique
- Création d'emplois et disponibilité de la main-d'œuvre

- Acceptabilité sociale

- Conservation de la biodiversité

- Capacité de l'organisation à accomplir sa mission

ORIENTATION 1

Favoriser le développement d'un secteur forestier innovant, compétitif et diversifié

AXE - GESTION DURABLE ET MISE EN VALEUR DES RESSOURCES FORESTIÈRES

- 1. Aménager la forêt de façon durable en créant une plus grande richesse collective**
 - 1.1** Élaboration d'une stratégie nationale de production de bois (stratégie nationale élaborée d'ici à 2018)
 - 1.2** Nombre et bénéfiques des actions mises en place pour faire face à l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette (5 actions d'ici à 2018)
 - 1.3** Taux de conformité des travaux sylvicoles effectués conformément aux interventions prévues dans les plans d'aménagement forestier intégré (95 % des travaux annuellement)
 - 1.4** Pourcentage de régions dont la planification des activités de récolte s'échelonne sur deux années à l'avance (100 % des régions d'ici à 2015)
 - 1.5** Adoption et mise en œuvre de la Stratégie d'aménagement durable des forêts (stratégie adoptée et mise en œuvre selon l'échéancier prévu d'ici à 2018)
- 2. Assurer un marché libre des bois et la stabilité des approvisionnements sur les forêts publiques**
 - 2.1** Pourcentage des volumes attribuables offerts sur le marché libre et en garantie d'approvisionnement (25 % sur le marché libre et 75 % en garantie d'approvisionnement et en permis de récolte de bois aux fins d'approvisionner une usine de transformation du bois (PRAU) d'ici à 2018)

AXE - INNOVATION ET PRODUITS À VALEUR AJOUTÉE

- 3. Appuyer la modernisation de l'industrie forestière**
 - 3.1** Nombre de projets de modernisation ayant bénéficié d'avis sectoriels stratégiques ou d'autres actions d'accompagnement du Ministère (60 projets par année)
 - 3.2** Taux de satisfaction de la clientèle ayant bénéficié d'un accompagnement (80 % de la clientèle satisfaite annuellement)
- 4. Soutenir la diversification des produits fabriqués par l'industrie forestière**
 - 4.1** Nombre et bénéfiques des actions mises en place pour la construction en bois (20 actions mises en place d'ici à 2018)
 - 4.2** Nombre et bénéfiques des projets complétés pour le développement de nouveaux bioproduits (4 projets d'ici à 2018)

ORIENTATION 2

Accroître la création de richesse collective générée par la faune et ses habitats

AXE - GESTION DURABLE ET MISE EN VALEUR DES RESSOURCES FAUNIQUES

- 5. Encourager la relève de chasseurs, de pêcheurs et de piégeurs ainsi que la diversification des produits et des activités liés à la faune**
 - 5.1** Taux d'augmentation des ventes annuelles de permis de chasse au dindon sauvage (10 % d'augmentation annuelle)
 - 5.2** Mise en place d'une fête de la chasse (activité mise en place d'ici à 2018)
 - 5.3** Réalisation d'activités d'éducation sur la faune dans les services de garde en milieu scolaire (10 % des écoles servies d'ici à 2018)
- 6. Accroître le potentiel de récolte pour la chasse, la pêche et le piégeage**
 - 6.1** Chasses contrôlées du cerf de Virginie en milieu urbain et périurbain (2 projets réalisés d'ici à 2018)
 - 6.2** Plans de gestion en vue de l'exploitation rationnelle du saumon atlantique, de l'ours noir, du caribou migrateur et du dindon sauvage (plans de gestion adoptés d'ici à 2018)
- 7. Clarifier les rôles et les responsabilités des mandataires des territoires fauniques structurés**
 - 7.1** Élaboration d'une politique sur les réserves fauniques gérées par la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ) (politique élaborée d'ici à 2018)
 - 7.2** Actualisation de la délégation de gestion dans les territoires fauniques structurés (délégation révisée pour trois catégories de territoires fauniques structurés et consultations effectuées pour les zones d'exploitation contrôlée (ZEC) et les pourvoies d'ici à 2018)

AXE - FINANCEMENT DU SOUTIEN AUX ACTIVITÉS FAUNIQUES

- 8. Consolider le financement du secteur**
 - 8.1** Croissance des revenus autonomes du secteur (hausse annuelle de 2,5 %)

ORIENTATION 3

Agir en collaboration avec les communautés régionales et autochtones

AXE - PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS

- 9. Favoriser la participation éclairée des citoyens et des acteurs concernés par la gestion des ressources forestières et fauniques**
 - 9.1** Moyens mis en place pour informer les clientèles (5 moyens mis en place d'ici à 2018)
 - 9.2** Nombre de visites de citoyens ayant consulté les plans d'aménagement forestier sur le site Web du Ministère (rendre compte annuellement)
 - 9.3** Taux de participation des intervenants aux tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (rendre compte annuellement)
 - 9.4** Nombre de consultations sur la planification forestière réalisées auprès de représentants des communautés locales et de représentants des communautés autochtones (rendre compte annuellement)
 - 9.5** Mise en œuvre d'une approche de proximité favorisant la collaboration des citoyens à la protection de la faune et de ses habitats (mise en œuvre à 100 % d'ici à 2018)
- 10. Maintenir et développer des relations harmonieuses avec les nations et les communautés autochtones dans les domaines de la forêt, de la faune et des parcs**
 - 10.1** Nombre et nature des interventions et des partenariats complétés ou en cours (rendre compte annuellement)
 - 10.2** Nombre de projets soutenus qui favorisent le développement socioéconomique des Autochtones (rendre compte annuellement)

ORIENTATION 4

Contribuer à la protection de l'environnement et à la conservation de la biodiversité

AXE - PROTECTION ET CONSERVATION DES ÉCOSYSTÈMES ET DES ESPÈCES

- 11. Contribuer à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine naturel**
 - 11.1** Nombre de parcs nationaux créés en territoire nordique (3 parcs nationaux d'ici à 2018) et agrandis dans le Québec méridional (8 parcs nationaux d'ici à 2018)
 - 11.2** Nombre d'initiatives portant sur la connectivité des habitats en milieu aquatique (4 initiatives réalisées d'ici à 2018)
- 12. Contribuer au rétablissement des espèces désignées comme menacées ou vulnérables**
 - 12.1** Élaboration et mise en œuvre des orientations gouvernementales pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier (orientations élaborées et mises en œuvre d'ici à 2018)
 - 12.2** Actions réalisées ou en cours de réalisation dans le cadre des plans de rétablissement des espèces désignées comme menacées ou vulnérables (augmentation de 10 % de ces actions d'ici à 2018)
 - 12.3** Augmentation du nombre d'habitats d'espèces menacées ou vulnérables cartographiés et protégés en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (50 plans d'habitats dressés d'ici à 2018)
- 13. Réduire l'impact négatif des espèces exotiques envahissantes (EEE) et des maladies pouvant affecter la faune, les forêts et les citoyens**
 - 13.1** Élaboration et mise en œuvre de mesures de lutte intégrée (4 guides de bonnes pratiques ou plans d'action élaborés et mis en œuvre eu égard aux EEE et maladies de la faune d'ici à 2018)

ORIENTATION 5

Améliorer la performance organisationnelle

AXE - FAÇONS DE FAIRE EFFICIENTES

- 14. Optimiser la performance des programmes et des activités du Ministère**
 - 14.1** Nombre et bénéfiques des projets d'optimisation réalisés (10 projets d'ici à 2018)
 - 14.2** Nombre et bénéfiques des projets d'amélioration continue en technologies de l'information réalisés (3 initiatives par année)

AXE - GESTION STRATÉGIQUE DES RESSOURCES HUMAINES

- 15. Favoriser la mobilisation du personnel et le développement des compétences**
 - 15.1** Réalisation et bénéfiques des plans sectoriels de mobilisation (avoir mis en œuvre 90 % des actions des plans d'ici à 2018)
 - 15.2** Taux d'évaluation du rendement des employés (augmentation du taux annuel d'évaluation du rendement à 90 % en 2017-2018 [2015-2016 : 70 %; 2016-2017 : 80 %])